

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OCEANIC OPPORTUNITES MONDE (FCP)

Code ISIN : FR0013184637

FIA soumis au droit français

Ce FIA est géré par Lazard Frères Gestion SAS

Objectif et politique d'investissement

- **Classification du FIA** : Diversifié.
- **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 75% MSCI World All Countries + 25% Euro MTS Global. L'indice est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en euro, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.
- **Politique d'investissement** : La stratégie du FCP est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif), cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :
 - ✓ de 50% à 100% de l'actif net, exposition actions (dont un investissement de 0 à 30% de l'actif net en actions de pays émergents et de 0 à 30% de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit directement, soit via des OPC actions).
 - ✓ de 0 à 50% de l'actif net, investissement en obligations ou en OPC obligataires (les obligations spéculative/high yield c'est-à-dire notées en dessous de BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, sont autorisées à hauteur de 20% maximum de l'actif net) ou en OPC majoritairement investis en obligations convertibles.
 - ✓ de 0 à 50% de l'actif net, investissement en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme

Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés par le service de la stratégie et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le FCP est gérée est de -5/+8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct le gérant pourra investir dans tous types d'obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée ni zone géographique prépondérante. Le gérant pourra investir aussi bien dans des obligations notées investment grade (de AAA à BBB- chez Standard and Poor's et de Aaa à Baa3 chez Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, que dans la catégorie spéculative/high yield (de BB+ à D/DS chez Standard & Poor's et de Ba1 à C chez Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou en OPC spécialisés high yield et/ou dans des obligations non notées par une agence de notation dans la limite maximum de 20% maximum de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Coco Bonds)

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (principalement performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment le savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, de taux et de change.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en titres d'OPCVM de droit français ou européen, de fonds d'investissement à vocation générale et de fonds professionnels à vocation générale s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;

- à hauteur de 30% maximum de l'actif net en placements collectifs français, en FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou en fonds d'investissement répondant aux 4 critères définis à l'article R214-13 du Comofi.

Le FCP peut également investir son portefeuille à hauteur de 20% maximum de l'actif net dans des parts ou actions d'OPC visés à l'article R214-32-19 du Comofi.

Le portefeuille peut également être investi en titres intégrant des dérivés à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

- **Faculté de rachat** : Les demandes de rachats sont centralisées avant 12h00 chaque jour de centralisation de la valeur liquidative auprès de Lazard Frères Gestion SAS. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement. Le délai de règlement des rachats est de 3 jours ouvrés suivant le jour d'évaluation de la valeur liquidative.
- **Durée de placement recommandée** : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. La baisse de la valeur liquidative pourra être d'autant plus importante que le FCP sera investi dans des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative/high yield ».

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) qu'en faisant baisser (ou monter) significativement le prix des actifs, avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative du FCP.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FCP.

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée aux marchés actions, au risque de taux et de change explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	3,97%*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputées au FCP, se fonde sur une estimation de frais de l'exercice. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce FCP.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.
- Année de création du FCP : 2016
- Devise : Euro
- Indicateur de référence : 75% MSCI World All Countries + 25% Euro MTS Global. L'indice est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en euro. Ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : Lazard Frères Banque
- **Nature des investisseurs** : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinés aux Compagnies d'Assurance
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- **Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée quotidiennement par affichage dans les locaux de **Lazard Frères Gestion SAS**.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Ce FCP est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **4 janvier 2017**.